



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2023-DEL-010

OBJET : Subvention au FSE du Collège pour voyage au Sénégal des élèves houdanais de la classe EDSICA.

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2023 **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, BOURGOGNE Julien, GRUDLER Agnès, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, NOYON Lucien, KLEIN Ninon, PASQUIER Hugo.

Date de publication : 8 février 2023

Nbre de conseillers en exercice : 24

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

17 présents + 2 pouvoirs : 19 votants

Etaient absents et excusés :

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme COSTEDOAT Anne, pouvoir à Mr BOURGOGNE Julien.

Mme COSSÉ Delphine.

Mr DAMOTTE Stéphane.

Nomination du secrétaire de séance : Mme GRUDLER Agnès.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention reçue le 1^{er} février 2023 de l'Association du Foyer Social Educatif du collège François Mauriac pour le séjour au Sénégal du 18 avril 2023 au 1^{er} mai 2023 dans le cadre du projet de classe « Education au Développement, à la Solidarité et à la Culture Africaine (EDSICA) pour les élèves de 3^{ème} 2,

Considérant que 11 élèves et 2 enseignants habitent à Houdan et que c'est à ce titre que l'Association du Foyer Social Educatif du collège François Mauriac de Houdan a sollicité la participation financière de notre ville,

Considérant que le coût total du séjour est de 47 000 euros, soit 2 136,36 euros par élève,

Considérant l'intérêt communal à soutenir le projet de classe EDDSICA qui s'inscrit étroitement dans les échanges et projets de coopération avec le territoire de Suelle et le Village de Bailla avec lequel la Ville de Houdan est jumelée,

Considérant que la Commune participe habituellement aux séjours de collégiens sur un principe d'aide à hauteur de 65 € par élève résident à Houdan,

Considérant que la somme accordée pour ce voyage pourrait ainsi s'élever à 715 € (65 € X 11 élèves),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à 19 voix pour (Monsieur le Maire ne participant pas au vote),**

- Article 1er :** approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 715 € au Foyer Social Educatif du Collège François Mauriac, pour soutenir le projet de séjour au Sénégal organisé du 18 avril 2023 au 1^{er} mai 2023.
- Article 2 :** dit que la dépense afférente sera inscrite au budget principal 2023 de la Ville.
- Article 3 :** dit que la subvention sera versée en une seule fois sur présentation des justificatifs du séjour.
- Article 4 :** autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.
- Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application «Télérecours citoyens» accessible à partir du site www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 16 février 2023

Le Secrétaire de séance,
Agnès GRUDLER.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

